

Créteil, le 21 octobre 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Autoroute A6 – rehaussement d'ouvrages d'art Circulation à 2 voies par sens jusqu'au 17 avril 2015 entre le Coudray-Montceaux et Cély-en-Bière

Construites de 1959 à 1962 et élargies de 1967 à 1972, les chaussées vétustes en dalles de béton de l'autoroute A6 au Sud d'Évry entre la RN104 et la RN37 (au Nord du péage de Fleury), impactent les conditions de sécurité et de confort des usagers et génèrent des nuisances sonores pour les riverains.

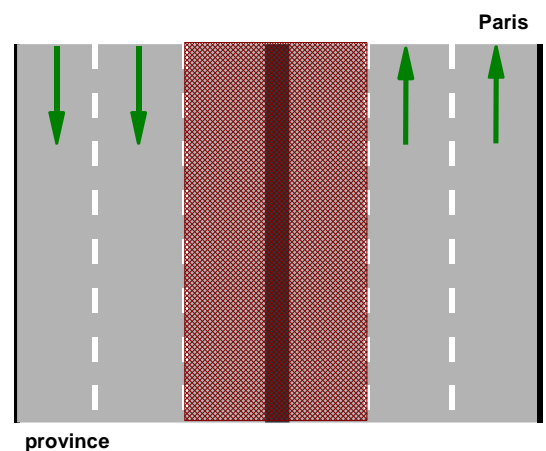
Depuis 3 ans, la DiRIF rénove ces chaussées : il s'agit de fracturer les dalles de béton puis de les recouvrir d'une nouvelle chaussée dont le revêtement final est conçu pour minimiser les nuisances sonores. Le relèvement du niveau des chaussées impose le rehaussement des ponts qui franchissent l'autoroute, pour conserver une hauteur libre sous les ponts autorisant la circulation des poids-lourds dans des conditions de sécurité optimales.

Pour préparer la 4^{ème} et dernière tranche de rénovation des chaussées, il convient de mener dès cet automne 2014 les travaux pour rehausser les ouvrages d'art au-dessus de cette dernière section à traiter entre Nainville-les-Roches et Saint-Germain-sur-École. Il s'agit des ouvrages portant respectivement la rue de Brinville (commune de Nainville-les-Roches) et la RD24 (commune de Perthes-en-Gâtinais). Ces travaux délicats sont prévus sur 6 mois.

Afin de garantir la sécurité des intervenants sur le chantier, l'espace nécessaire aux travaux est pris sur la chaussée de l'autoroute A6 au droit des ouvrages. Aussi, afin de garantir leur sécurité, les usagers **circulent sur 2 voies de largeurs réduites** (3,20 m à droite et 3,00 m à gauche) **dans chaque sens** et la vitesse maximale autorisée est fixée à **90 km/h** entre le Coudray-Montceaux et Cély-en-Bière. Le dépassement par les poids-lourds de plus de 3,5 tonnes est interdit.

La vitesse maximale autorisée est fixée ponctuellement à 70 km/h dans le sens Paris-province au droit de l'accès au chantier.

En place depuis le 29 septembre 2014, ces dispositions seront maintenues pendant toute la durée des travaux sur les ouvrages **jusqu'à mi-avril 2015**.



CONTACT PRESSE :

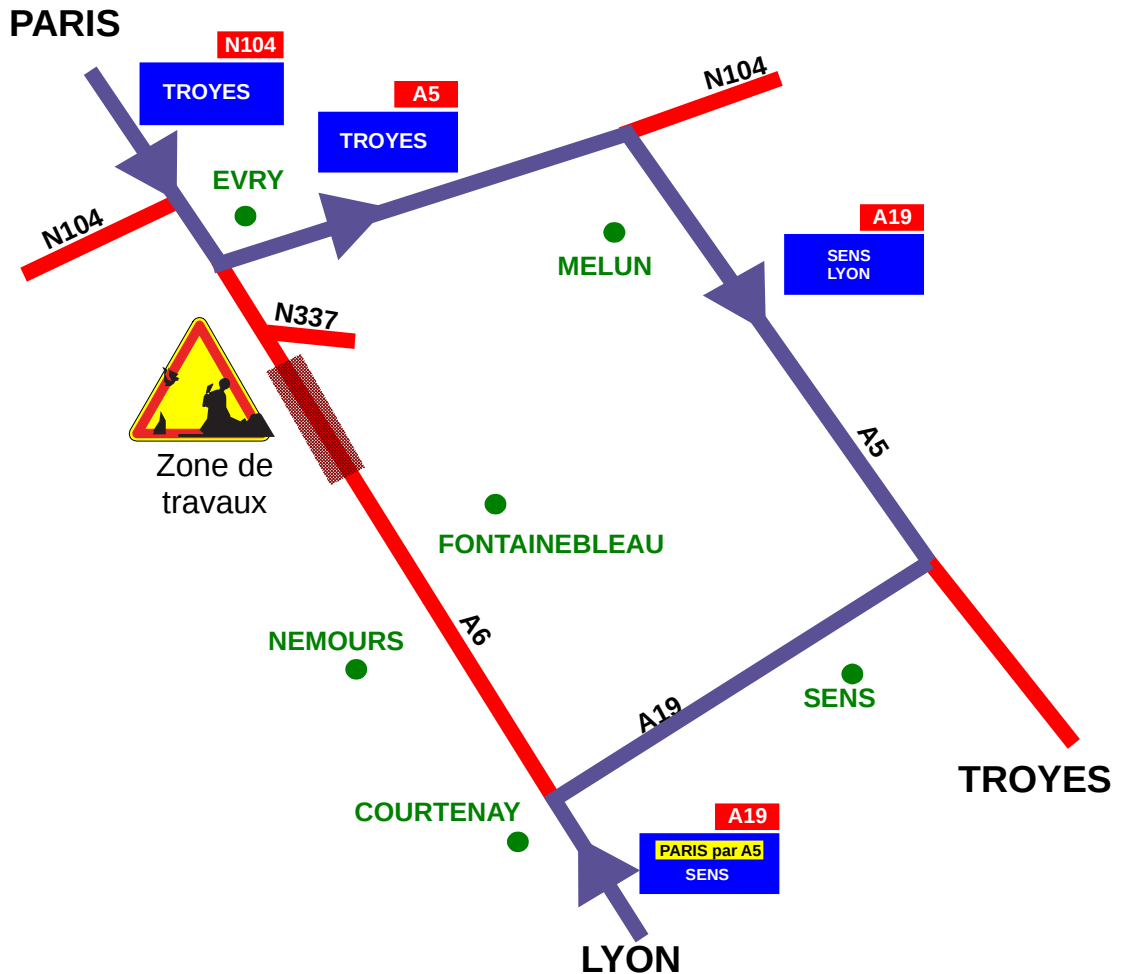
Robin LEROY
Tél. 01 46 76 87 80

Catherine TRUFFAULT
Tél. 01 46 76 88 08

Dans les nuits (minuit à 04h00) des 23 et 24 octobre 2014, la sortie vers la RN37 (Paris vers Fontainebleau) est fermée à la circulation. Les usagers sont déviés par l'échangeur n°13 suivant vers Milly-la-Forêt (RD372).

Pour éviter ce secteur pendant les travaux, les usagers peuvent emprunter préférentiellement (cf. schéma des itinéraires de déviation ci-après) :

- pour le sens Paris-province : la RN104 (Francilienne), l'autoroute A5 vers Troyes et l'autoroute A19 vers Courtenay pour rejoindre l'autoroute A6 en direction de Lyon ;
- pour le sens province-Paris : l'itinéraire inverse à partir de l'échangeur de Courtenay sur l'autoroute A6.



Pendant ces travaux, les usagers sont invités à la plus grande prudence en respectant scrupuleusement la réglementation précisée par la signalisation mise en place pour leur sécurité et celle des intervenants.

Pour disposer de l'état de la circulation, les usagers peuvent consulter sytaadin.fr pour optimiser leur itinéraire.

Pendant leurs déplacements, les usagers sont invités à être attentifs aux informations diffusées sur les panneaux à messages variables (PMV) et à écouter France Bleu Île-de-France sur 107.1. Les alertes Sytadin sont relayées sur Twitter (@sytaadin).

